

CAP DÉVELOPPEMENT

VOLET INVESTISSEMENT MATÉRIEL



Activités de production & de services aux entreprises



OBJECTIF

Accompagner les entreprises régionales dans leur projet de développement via leurs programmes d'investissement matériel



BÉNÉFICIAIRES

PME (prioritaires ; effectif <250 salariés ; CA <50 M€ ou Bilan annuel <43 M€) implantées en région Centre-Val de Loire, immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), exerçant :

Des activités de production et/ou de services aux entreprises : Entreprises du secteur industriel, des services à l'entreprise, du tourisme (hors hébergement) ou les entreprises de l'artisanat de production.

Sont exclues les activités de négoce/commerce de gros, de la distribution, des transports, les réseaux de franchise ou de concessions, les professions libérales, les activités de services aux particuliers et les organismes de formation.

Ne peuvent bénéficier de ce dispositif :

- Les entreprises soumises au régime fiscal de la micro-entreprise et les autoentrepreneurs

PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ*

- Présenter un programme d'investissements de production amortissables (hors immobilier) sur 3 ans maximum qui atteint un minimum de dépenses (matériels neufs de production exclusivement) de :
 - * 12 500 € HT pour les TPE (qui emploient moins de 10 salariés en CDI ETP)
 - * 60 000 € HT pour les autres entreprises (qui emploient au moins 10 salariés en CDI ETP)
- Présenter un plan de financement équilibré
- Avoir des capitaux propres positifs
- Faire apparaître un concours bancaire à moyen ou long terme ou autres source de financement externes, couvrant au moins 20% des dépenses éligibles retenues (crédit-bail et location financières exclues)
 - Être à jour de ses obligations législatives et réglementaires ou être à jour d'un plan d'apurement des dettes fiscales et sociales approuvé par les administrations compétentes
 - Ne pas être soumis à une procédure collective d'insolvabilité
 - Ne pas avoir atteint le cumul d'aides prévu par le règlement « de minimis »
 - *Pour les aides supérieures à 20 000 €* : présenter un total des aides publiques octroyées à l'entreprise pendant les 3 dernières années (à la date d'octroi de l'aide pour le projet présenté), y compris celles concernant le projet présenté, n'excédant pas la somme des capitaux propres de l'entreprise et de ses dettes à moyen et long terme
 - Maintenir ses effectifs et son activité sur le territoire régional, pendant la durée du programme
 - Pour une entreprise alimentaire, un diagnostic hygiénoscopique devra être réalisé et fourni.

⚠ Le programme ne doit pas avoir démarré avant la date de réception de la saisine (pas de signature de bon de commande avant cette date)

>>> Examen du contexte et des conditions d'exécution d'éventuelles mesures sociales prises depuis les 12 derniers mois (licenciements individuels ou collectifs, chômage partiel, etc.).

*Ces informations ne sont pas exhaustives.

RÈGLES DE CUMUL

- L'aide n'est pas cumulable avec tout autre dispositif régional sur le même projet de développement (même assiette)
- L'aide est cumulable avec d'autres dispositifs régionaux, dans la limite du cumul et d'un encours global d'aides régionales de 400 000 € (aides octroyées et/ou restant à rembourser), toutes formes d'aides confondues (avance remboursable ou subvention)
- Le dispositif ne peut être cumulé avec d'autres dispositifs y compris communautaires, si le cumul aboutit à une intensité d'aide supérieure aux plafonds de l'encadrement communautaire des aides
- Les aides jusqu'à 20 000 € sont limitées à 3 projets maximum sur 3 ans, dont un investissement matériel et un investissement immobilier aidés, (hors bonus RH Export, salons et formation)

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Aide limitée à 400 000 € et plafonnée à 40 % des dépenses éligibles HT
 - **Aides > à 20 000 €** : avance remboursable à taux zéro (remboursable sur 5 ans avec un différé d'1 an)
 - **Aides égales ou < à 20 000 €** : sous forme de subvention

Dépenses éligibles : L'acquisition de matériels neufs de production

Les demandes sont examinées en fonction des crédits disponibles et de l'intérêt qu'elles représentent pour l'économie régionale, le dispositif CAP' DEVELOPPEMENT ne présentant aucun caractère d'automatisme.

VOS RESSOURCES

DEPARTEMENT DU CHER (18)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Isabelle TURPIN

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.72

✉ isabelle.turpin@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

11 Cours Avaricum - Bâtiment B

1^{er} étage - 18000 BOURGES

Propositions d'opérateurs locaux pour
vous accompagner :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Esplanade de l'Aéroport, route d'Issoudun

18000 Bourges

☎ 02 48 67 80 80

✉ beatrice.drurie@cher.cci.fr

espace-entreprendre@cher.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

15 Rue Henri Dunant

18000 Bourges

☎ 02 48 69 70 71

✉ CMA18_Accueil@cma-cvl.fr

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR (28)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Stéphane CORDIER

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.20.76

✉ stephane.cordier@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

57Bis rue du Dr Maunoury- 28000 CHARTRES

Propositions d'opérateurs locaux pour
vous accompagner :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

5bis Avenue Marcel Proust

28000 CHARTRES

☎ 02 37 84 28 16

✉ espaceentreprendre@cci28.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

24 Boulevard de la Courtille

28000 CHARTRES

☎ 02 37 91 57 00

✉ creation.reprise@cma-28.fr

DEPARTEMENT DE L'INDRE (36)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Morgane GUILLERME

Chargée de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.29

✉ morgane.guillierme@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

Place Marcel Dassault - ZIAP de Déols

36130 DEOLS

Propositions d'opérateurs locaux pour
vous accompagner :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

24 Place Gambetta

36028 CHATEAUROUX

☎ 02 54 53 52 73

✉ commerce@indre.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

31 rue Robert Mallet-Stevens

36000 CHATEAUROUX

☎ 02 54 08 80 10

✉ entreprendrecma36@cm-indre.fr

VOS RESSOURCES

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Florence BRUYNSEELS

Chargée de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.01

✉ florence.bruynseels@centrevaldeloire.fr

François ROY

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.06

✉ francois.roy@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

3 place du Maréchal Leclerc - 37000 TOURS

[Propositions d'opérateurs locaux pour vous accompagner :](#)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

1 rue Schiller

37200 TOURS

☎ 02 47 47 20 00

✉ contact37@touraine.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

36-42 route de Saint-Avertin

37200 TOURS

☎ 02 47 25 24 00

✉ contact@cm-tours.fr

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER (41)

ESPACE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Tugdual LE GALLO

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.18.21.21.51

✉ tugdual.le-gallo@centrevaldeloire.fr

Espace Région Centre-Val de Loire

15, Mail Clouseau - 41000 BLOIS

[Propositions d'opérateurs locaux pour vous accompagner :](#)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

16 rue de la Vallée Maillard

41018 BLOIS CEDEX

☎ 02 54 44 64 00

✉ contact@loir-et-cher.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

16 rue de la Vallée Maillard

41000 BLOIS

☎ 02 54 44 65 83

✉ espaceconseil@cma-41.fr

DEPARTEMENT DU LOIRET (45)

CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Olivier HEURTEBISE

Chargé de mission Développement des entreprises

☎ 02.38.70.32.70

✉ olivier.heurtebise@centrevaldeloire.fr

Conseil régional du Centre-Val de Loire

9 rue St Pierre-Lentin - CS 94117

45041 ORLEANS Cedex1

[Propositions d'opérateurs locaux pour vous accompagner :](#)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

1 Place Rivierre-Casalis

45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

☎ 02 38 77 77 77

✉ <http://www.loiret.cci.fr/restons-en-contact>

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

28 rue du Faubourg Bourgogne

45000 ORLEANS

☎ 02 38 68 08 68

✉ entreprendre@cma-loiret.fr